

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

**OBJET : Mission d'expertise pour le développement d'un secteur de niche
du Porc Créole Noir Martinique -**

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA

Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Présentation du programme d'actions 2020 ajusté

II – Dossiers Administratifs

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

III – Dossiers Ressources Humaines

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

IV – Dossiers Economie Durable

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

V – Points informations

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE – F. LORDINOT -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr J.THABAR(Gros-Morne) Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBERT(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) - Mr E. JULTAT(Schœlcher) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM)-

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

Membres absents excusés : Mr R. MARTINE (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°20-01 du Budget Supplémentaire 2019 et Budget Principal 2020 du Syndicat Mixte approuvé en séance du Comité en date du 20 Janvier 2020
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 Novembre 2020 de soumettre au Comité cette question,

Considérant qu'une étude a été initiée en 2015 pour mettre en place un secteur de niche pour la viande de Porc créole Martinique. En effet, cette population animale locale pourrait présenter comme d'autres races locales rustiques (Porc Basque, porc Créole Guadeloupe), un atout gastronomique du fait d'une qualité gustative exceptionnelle ;

Considérant que, des protocoles de gestion de la population des porcs créoles avaient été préconisés par l'INRA en accord avec les partenaires : le PNRM, des éleveurs indépendants, éleveurs de la COOPMAR, la Chambre d'Agriculture et le GDS ;

Considérant que, les erreurs techniques dans la mise en œuvre de la poursuite du protocole préconisé et que la Chambre d'Agriculture, qui fournit les boucles pour l'identification des porcs après chaque portée, attend d'être davantage impliquée dans ce programme comme initialement prévu ;

Considérant que, il est urgent de reprendre cette expérimentation après toutes ces constatations et qu'il serait nécessaire de redynamiser le projet complet tel qu'il était initialement prévu. Et, qu'à cette fin une expertise de l'INRA est nécessaire, de même, qu'une mobilisation des autres partenaires ;

Sur rapport du Président et présentation par Madame Marie-Line LESDEMA, la 1^{ère} Vice-Présidente, et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés moins 1 abstention,

Le Comité Syndical

Article 1

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM aux fins de développement d'une filière du Porc créole Martinique et d'initier à cette fin une expertise de l'INRA ; et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mobilisation des autres partenaires.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2020 du SM/PNRM.

Article 3

Donne mandat au Président afin de signer les actes et à prendre toutes les décisions pour la mise en œuvre de l'opération.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État. *MB*

Pour extrait certifié conforme
Fort de France, le 20 novembre 2020

Le Président, *MB*
Denis LOUIS-RÉGIS

